

## **Envoi par courriel**

Le 16 juin 2004

Madame Philippa Lawson  
Directrice générale  
Clinique d'intérêt public et de politique d'internet au Canada  
Faculté de droit  
Université d'Ottawa  
Ottawa (Ontario)  
K1N 6N5

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre ainsi que la liste des différentes questions envoyées dans le cadre de la présente campagne électorale.

C'est avec plaisir que nous répondons à vos interrogations qui, nous l'espérons, vous permettront d'apprécier les orientations politiques du Bloc Québécois.

### **Questions**

#### **Partage de fichiers de musique**

Quelle est votre position sur la question du partage de fichier au Canada – est-ce que ça devrait être rendu illégal ?

*Le Bloc Québécois participe au Comité permanent du patrimoine qui s'est penché sur la question du droit d'auteur, lors de la dernière session à la Chambre des communes, et qui a publié un Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur en mai 2004. Cependant, le partage de fichiers de musique n'a pas encore été étudié par le comité. À l'occasion de prochaines réunions, le Comité*

*permanent du patrimoine étudiera d'autres enjeux relatifs au droit d'auteur, dont la question du partage de fichiers de musique. Nous tenons cependant à vous rappeler que le Bloc Québécois a toujours appuyé et protégé les créateurs chaque fois qu'une politique publique était à l'étude.*

### **Mesures juridiques de protection technique**

1. Quelle est votre position face à la mise en place de loi pour interdire le contournement des MPT ?
2. Est-ce que votre parti appuie la ratification des traités de l'OMPI ? Le cas échéant, pourquoi et comment le ferait-il ?

*En mai 2004, le Comité permanent du patrimoine canadien a publié un Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur. Ce rapport a été adopté de façon unanime par les quatre partis à la Chambre des communes, dont le Bloc Québécois. Nous approuvons donc la recommandation 1 de ce rapport qui veut que le Gouvernement du Canada ratifie immédiatement le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (TODA) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (TOIEP), ainsi que la recommandation 9b qui veut qu'un projet de mesures législatives portant sur la mise en application des traités de l'OMPI soit déposé à la Chambre des communes au plus tard le 15 novembre 2004.*

### **L'utilisation de l'Internet à des fins éducatives**

Votre parti appuie-t-il un amendement à la *Loi sur le droit d'auteur* qui permettrait une libre utilisation et un libre accès au matériel Internet pour les participants d'un programme éducatif ?

*Le Comité permanent du patrimoine canadien, dans son Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur, dont le Bloc Québécois est signataire, a adopté les recommandations 4 et 5 qui veulent que le libre accès à l'information disponible sur Internet fasse l'objet d'un régime étendu collectif de licences pour usage éducatif et qu'aucune redevance ne soit exigée pour le matériel disponible publiquement.*

### **La responsabilité des fournisseurs de services Internet (FSI)**

1. Les FSI devraient-ils être exemptés de responsabilité en cas de violations du droit d'auteur survenant quand des tierces parties utilisent leur équipement et réseau pour transmettre des oeuvres protégées ? Quid lorsque ces oeuvres se trouvent sur un site web qu'ils hébergent ?

*Le Bloc Québécois siègeait au Comité permanent du patrimoine canadien et est signataire du Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur qui comprenait la recommandation 3 qui recommande que « la Loi sur le droit d'auteur soit modifiée de manière que les fournisseurs de service Internet (FSI) puissent être assujettis à la responsabilité relative au matériel protégé par un droit d'auteur se trouvant sur leurs installations. Le Comité note cependant que les FSI devraient être exemptés de toute responsabilité s'ils agissent à titre de véritables « intermédiaires », sans connaissance réelle ou par interprétation du contenu transmis, et lorsqu'ils respectent certaines conditions prescrites. »*

2. Quelle est votre position quant aux conditions d' « avis et retrait » proposé par le Comité permanent du patrimoine canadien, qui obligerait les FSI à retirer le matériel sur la base de simples allégations de non-respect du droit d'auteur ?

*Le Bloc Québécois siègeait au Comité permanent du patrimoine canadien et est signataire du Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur. Nous approuvons donc les conditions d' « avis et retrait » proposées dans la recommandation 3 de ce rapport.*

### **Logiciel libre**

Que pensez-vous du fait d'accroître l'utilisation des logiciels libres par l'administration publique ou d'en rendre l'utilisation obligatoire ?

*La question des logiciels libres n'a pas encore été étudiée par le Comité permanent du patrimoine. Avant de nous prononcer sur cette question nous devons entendre le point de vue de différents experts sur la question. Le Bloc Québécois a à cœur les intérêts des créateurs et tient à s'assurer que leurs droits soient respectés tout en permettant au public de pouvoir bénéficier pleinement de leur création.*

### **Pollupostage**

Comment avez-vous l'intention d'aborder le thème du pollupostage ?

*Le Bloc Québécois est conscient du problème du pollupostage. Cette question est complexe et nous attendons les résultats du groupe de travail mis sur pied en mai 2004 par la ministre de l'Industrie sur cette question pour nous prononcer.*

### **Cartes d'identité nationales**

Quelles est votre position sur la question de la carte d'identité nationale ?

*Le Bloc Québécois s'oppose au principe d'une carte d'identité nationale. Nous ne voulons pas d'une carte d'identité obligatoire qui doit être portée en tout temps et qui doit être présentée sur demande des forces de l'ordre. Le Bloc Québécois craint qu'une carte d'identité donne lieu à une nouvelle base de données rassemblant quantité de renseignements sur la vie privée des citoyens.*

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guylaine Grenier', with a stylized flourish at the end.

Guylaine Grenier

Directrice

Service de recherche